



## PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

---

Règlement n° 212-2  
Règlement modifiant le règlement n° 212 décrétant l'imposition d'une taxe pour le  
financement des centres d'urgence 9-1-1

### AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière  
de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a  
adopté le règlement n° 212-2, intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 212  
décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1. »

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la  
Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

Pénélope Larose

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public publié le 8 novembre 2023.

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pénélope Larose, certifie sous mon serment d'office avoir publié le  
présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le  
8 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 novembre 2023

Signé par : P. Larose  
Pénélope Larose  
Directrice générale et secrétaire-trésorière